



Un orchestre au Collège Mathilde Marthe-Faucher - Allassac -

Projet porté par :



Contacts :

Pour l'**EMPA** :

Thierry CONSTANTY – Président

⇒ empa.allassac@free.fr – 06 10 68 15 00

Pour le **Collège Mathilde Marthe-Faucher** :

Rémi POUMEYROL – Principal

⇒ ce.0190001y@ac-limoges.fr – 05 55 84 46 00



En partenariat avec :



UN ORCHESTRE AU COLLEGE D'ALLASSAC

Evaluation

La mise en œuvre d'évaluations guidera les porteurs de projets dans l'évolution de la vie de l'orchestre. Aussi, deux types d'évaluation sont envisagés :

⇒ **Evaluation des élèves** : il s'agira de valoriser les compétences individuelles acquises, les compétences liées à la pratique instrumentale et les comportements sociaux :

- Elle se fera à chaque cours pour suivre la progression de l'élève individuellement et collectivement
- A la fin d'un exercice, d'une pièce étudiée et d'un concert
- A la fin du trimestre, pendant les mois de décembre, avril et juin, une appréciation sera apportée par les intervenants musicaux sur le bulletin de l'élève sous la responsabilité du professeur d'Education Musicale.

⇒ **Evaluation de l'action** : des moments de concertation seront programmés entre les professeurs, l'EMPA, la Direction de l'établissement scolaire et la Mairie. Un bilan global sera réalisé en fin d'année scolaire. Ce bilan sera transmis aux différents partenaires qui soutiennent le projet (associations et collectivités).

Aboutissement

Les élèves travailleront un répertoire qu'ils interpréteront dès la première année de pratique dans le cadre du spectacle de fin d'année de l'Ecole de Musique du Pays d'Allassac. Ils seront aussi amenés à se produire devant d'autres élèves de l'établissement et répondront aux sollicitations des partenaires.

Au-delà de l'aboutissement d'un programme musical annuel, les porteurs de projet travaillent pour pérenniser le nouvel « Orchestre au collège d'Allassac ». Les ambitions communes espèrent voir naître une nouvelle classe d'orchestre à chaque rentrée scolaire.

L'objectif central d'un orchestre à l'école porte sur l'épanouissement de l'enfant. C'est avant tout un projet social, éducatif, culturel et citoyen.

L'EMPA, Ecole de Musique du Pays d'Allassac, s'associe au **collège Mathilde Marthe-Faucher** d'Allassac et à la **Mairie** d'Allassac pour porter ce projet nouveau qui allie sensibilisation, éveil musical et pratique instrumentale, le tout intégré à l'emploi du temps de l'élève.

Les partenaires institutionnels. Trois partenaires portent ce projet :

- ⇒ L'Ecole de Musique du Pays d'Allassac :
- Président : Thierry CONSTANTY

Les élèves travaillent avec les professeurs diplômés de l'EMPA :

- Groupe tuba / euphonium : Christian ROQUES
- Groupe clarinettes / sax alto : Gérard PINEAU
- Groupe sax ténor / flûtes : Jean-Yves TRIAT
- Groupe percussion : Alain BRUGERE

Les intervenants apporteront leur savoir sur différents points : maîtrise de l'instrument, travail d'écoute, codage musical...

- ⇒ Le Collège Mathilde Marthe-Faucher d'Allassac
- Principal : Rémi POUMEYROL

Les élèves travaillent avec Jean-François COURTES, professeur d'Education Musicale et de Chant choral en charge, en sus, du groupe trombones / trompettes / bugles et de la classe d'orchestre

Le rôle de l'enseignement en musique du collège est très important. En effet, il doit intégrer cet orchestre à la vie de la classe au travers la maîtrise du langage, la culture scientifique du son, l'histoire de la musique, le respect de l'autre et de l'instrument, etc.

- ⇒ La Mairie d'Allassac apporte son soutien financier pour le développement du projet dans le cadre de sa politique culturelle.
- Maire : Jean-Louis LASCAUX

L'équipe porteuse du projet est actuellement en cours de recherche de mécènes privés.

Objectifs de formation

Les objectifs généraux de l'orchestre au collège sont diversifiés :

- **Rendre la musique accessible** et permettre à des élèves n'ayant pas la possibilité d'envisager l'apprentissage de la pratique musicale, que ce soit pour des raisons culturelles ou financières.
- **Développer le plaisir** de jouer de la musique en orchestre
- **Découvrir le langage** musical et se l'approprier
- **Développer** les capacités d'improvisation, d'invention et de création
- **Elaborer une culture** musicale par la pratique et l'écoute
- **Travailler sur les compétences** scolaires
- **Aider l'enfant** à se construire des repères et à valoriser le groupe
- **Améliorer le développement** personnel des élèves par la réalisation d'un projet artistique valorisant
- **Promouvoir la culture** au sein de l'établissement scolaire
- Permettre la **découverte des métiers** de la musique et du spectacle
- Mettre en place des **représentations publiques** ou concerts
- Du point de vue individuel et personnel : apprendre à l'enfant le **goût de l'effort, l'autonomie et valoriser** le travail personnel
- Du point de vue collectif et social : **développer l'écoute attentive, le respect, la solidarité et l'entraide.**

Orchestre d'harmonie

Le choix du type d'ensemble s'est rapidement porté sur une orchestration type harmonie (bois / cuivres / percussions) qui permettra à l'élève une évolution rapide dans l'approche de l'instrument. Ce type d'ensemble permet aussi de développer l'acquisition du rythme par un pupitre de percussions conséquent.

L'ensemble sera composé de :

- 1 tuba
- 1 euphonium
- 2 trombones
- 4 trompettes
- 2 bugles
- 2 saxophones ténor
- 4 saxophones alto
- 4 flûtes traversières
- 4 clarinettes
- 4 percussions

La famille des Bois : flûtes + clarinettes + saxophones

La famille des cuivres : tuba + euphonium + trombones + trompettes + bugles

Organisation pédagogique

Le projet « Orchestre au collège » à Allasac débutera en **septembre 2017 pour une durée de trois ans reconductible.**

Pour la rentrée 2017/2018, une classe unique de 5^{ème} sera concernée par ce projet. Elle sera constituée de 28 élèves novices et volontaires. Les élèves acquerront progressivement les codes de l'écriture musicale (reconnaissance et interprétation des notes et rythmes).

Les morceaux seront créés et arrangés par l'ensemble des professeurs intervenants selon les niveaux et la progression des collégiens.

La classe recevra **3 heures d'enseignement musical hebdomadaire** au sein du collège selon un emploi du temps aménagé :

- 50 min par pupitre : 5 groupes instrumentaux et 5 professeurs
- 50 min d'ensemble : dirigé par le professeur d'Education musicale et soutien des professeurs de l'EMPA
- 50 min d'Education Musicale en classe entière.

Les instruments seront mis à disposition de chaque élève : un contrat de prêt sera établi entre le collège et les familles. Pour les instruments les plus encombrants, ils seront à disposition de l'élève au sein du collège. Les instruments légers seront gardés par les musiciens pour permettre un travail personnel à domicile.

L'année scolaire sera divisée en quatre périodes déterminées par la montée en compétence des musiciens de l'orchestre :

1. La première période consistera à faire choisir l'instrument : quatre semaines sont nécessaires pour consolider l'engagement
2. La seconde permettra aux élèves de se familiariser avec la pratique instrumentale et à découvrir langage, postures, gestes du chef d'orchestre.
3. La troisième sera consacrée à la mise en place du répertoire créé pour l'occasion par l'équipe éducative.
4. Enfin, la quatrième sera l'aboutissement de l'année de travail par une représentation publique.